Image not found or type unknown

RENOUVELLEMENT PERIODE ESSAI ANTIDATEE

Par **jm67340**, le **21/10/2012** à **10:08**

Bonjour,

J'ai été embauché en CDI le 25/06/2012 avec essai de 2 mois renouvelable.
Le 25/08/2012 je n'avais toujours pas eu de lettre me disant que cette période allais etre renouvelée (pas d'abscence ni de congé pendant cette periode). Le 30/08/2012 il me presente un papier de renouvellement à signer , j'ai signé ce renouvellement , mais en y apposant ma signature j'ai indiqué la date du jour (bon pour accord le 30/08/2012).Le 15/10/2012 je recois une lettre recommandée me signifiant fin de mon contrat le 25/10/2012 .A t'il eu le droit de me faire signé un renouvellement antidaté et je pensais qu'il y avais un délai de prevenance d'un mois
Merci d'avance.
Jean-michel

Par **P.M.**, le **21/10/2012** à **12:40**

Bonjour,
Il n'y a pas de délai de prévenance mais votre accord aurait dû intervenir avant le terme de la période initial...
Vous pourriez donc contester le renouvellement de la période d'essai...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés